HI-1-SANA

RÈGLEMENT OFFICIEL • 4–6 DÉCEMBRE 2026 • ESTI ANTANIMENA, ANTANANARIVO

ARTICLE 1 | OBJET ET PRINCIPES DU CONCOURS

HI-1-SANA est un concours d'**Arts et Métiers à catégorie unique**. Chaque équipe présente une seule œuvre originale, physique, combinant **au moins trois disciplines artistiques ou artisanales distinctes**. Chacune doit contribuer de façon significative à la création sur les plans artistique, culturel, structurel ou fonctionnel : une finition purement accessoire ne suffit pas.

L'œuvre respecte la triade Beauté (Esthétique) – Utilité (Pratique) – Efficacité (Fonctionnel) : qualité artistique, usage réel (pratique, culturel, symbolique ou autre) et fonctionnement ou viabilité technique réellement démontrable pendant l'événement. Une pièce uniquement décorative dépourvue d'usage ne suffit pas.

ARTICLE 2 | ÉLIGIBILITÉ ET ÉQUIPES

Le concours accueille les artisans, artistes et créateurs, individuellement ou en équipe de **1 à 6 personnes physiques**. Les entreprises, associations et autres personnes morales peuvent concourir sous leur dénomination, en déclarant les contributeurs physiques. **Une équipe ou entité = une candidature = une œuvre.** Seules les contributions techniques ou manuelles à la création sont reconnues ; les bailleurs de fonds ne sont pas déclarés comme créateurs.

Une création déjà existante est admissible si elle est originale, conforme au présent règlement et ne constitue pas une reproduction industrielle. Une œuvre encore en conception ou fabrication à l'inscription est également admise, mais doit être achevée et fonctionnelle avant l'ouverture au public.

ARTICLE 3 | PRINCIPE « NO DIGITAL »

Les logiciels sont autorisés **pour les croquis, plans et préparations**. La fabrication de l'œuvre repose sur des gestes et savoir-faire artisanaux : l'impression 3D, la découpe laser automatisée et les procédés de fabrication numérique automatisée sont exclus. L'œuvre présentée ne doit intégrer **aucun système numérique ou électronique**.

ARTICLE 4 | INSCRIPTION, DOSSIER ET FRAIS

Le **dossier technique est remis dès l'inscription**. Il comporte : le nom et une description de l'œuvre ; les disciplines et les contributions de chaque artisan ; les matériaux, dimensions et modes de fonctionnement ; une explication de la triade ; des croquis, plans ou photographies ; les risques et besoins techniques éventuels. Les candidatures incomplètes restent en attente de validation. La date limite d'inscription est annoncée sur le site officiel de Creative Minds.

Les formules, ouvertes aux personnes physiques et morales, couvrent les trois jours : 50 000 Ar pour le concours seul ; 380 000 Ar pour le concours et un stand commercial (350 000 Ar de stand pour trois jours + 30 000 Ar d'inscription réduite, au lieu de 50 000 Ar). Paiement par Mobile Money. Le stand de vente est distinct de l'espace dédié à l'œuvre présentée au concours.

Les frais ne sont pas remboursés en cas de désistement ; ils sont intégralement remboursés si Creative Minds annule définitivement l'événement, sous réserve des règles légales applicables.

ARTICLE 5 | ACCRÉDITATIONS ET EXPOSITION

Les 1 à 6 membres déclarés ont accès aux trois journées. La logistique est prévue pour deux représentants au maximum par stand et par jour : table, chaises, espace de présentation, déjeuner et eau. Les autres membres peuvent être présents, mais leur prise en charge logistique n'est pas incluse. Creative Minds prévoit des multiprises ; chaque équipe doit anticiper ses besoins supplémentaires et apporter ses propres multiprises ou rallonges si nécessaire. Les espaces concours ont la même superficie ; leurs dimensions et les créneaux d'installation sont communiqués avant la validation définitive des inscriptions. Au moins un représentant reste présent aux horaires d'ouverture. L'accréditation exposant ne constitue pas un billet de vote ; les compétiteurs peuvent voter uniquement dans les autres catégories (3STYLES et UZIT), avec un billet d'entrée acheté.

ARTICLE 6 | CONTRÔLE DE CONFORMITÉ PRÉALABLE

Un **comité interne de Creative Minds** vérifie, **sans notation ni classement**, les trois disciplines actives, la triade, le principe NO DIGITAL, la conformité du dossier et la sécurité. Le contrôle physique est effectué avant l'ouverture du **4 décembre 2026**. Une non-conformité peut être corrigée avant l'ouverture, puis soumise à un **second contrôle** ; si elle persiste, l'œuvre est exclue de la compétition. Seules les œuvres validées peuvent recevoir des votes.

ARTICLE 7 | SÉCURITÉ ET CONSERVATION

Les équipes garantissent la stabilité, la sécurité d'utilisation et le bon fonctionnement de leurs œuvres. Les matériaux, outils ou mécanismes potentiellement dangereux sont étudiés **au cas par cas**, conformément aux règles du lieu et aux lois applicables. Creative Minds peut exiger des protections, limiter ou suspendre une démonstration ou refuser une installation dangereuse. La responsabilité de chaque partie demeure régie par les obligations légales applicables.

Creative Minds organise une **surveillance générale** des espaces après fermeture ; les équipes restent responsables de la protection, du conditionnement et de l'assurance éventuelle de leurs œuvres. Cette surveillance ne constitue pas une garantie absolue contre le vol ou les dommages.

ARTICLE 8 | DROIT DE VOTE ET BILLETTERIE

Le classement repose exclusivement sur les votes exprimés sur place, sans jury de notation ni vote en ligne. Un billet d'entrée acheté donne un bracelet et un ticket détachable, soit un droit de vote pour un seul projet. Les compétiteurs peuvent acheter des billets et voter dans les autres catégories (3STYLES et UZIT), mais jamais pour un projet de leur propre catégorie (HI-1-SANA), y compris celui d'une autre équipe. Les visiteurs non inscrits en compétition peuvent choisir librement leur catégorie. Plusieurs billets achetés donnent autant de droits de vote. Toute personne inscrite dans plusieurs catégories ne peut voter dans aucune de celles où elle concourt.

Le ticket permet de voter pour **une seule œuvre**. Les tickets changent de **couleur chaque jour** ; la couleur est définie par Creative Minds et non communiquée à l'avance. Seuls les tickets officiels correspondant au jour du vote sont valables ; les tickets d'un autre jour, falsifiés, reproduits ou frauduleusement manipulés sont invalidés. Aucun numéro de série ni marquage additionnel n'est requis.

ARTICLE 9 | URNES ET DÉPOUILLEMENT JOURNALIER

Chaque œuvre possède sur son stand une urne transparente, scellée et numérotée, ouverte uniquement par Creative Minds. Chaque soir, les tickets sont comptés à voix haute lors d'un dépouillement transparent et accessible au public, en présence des organisateurs et d'un représentant de l'équipe. Le résultat figure dans un procès-verbal signé par l'organisateur et le représentant.

Toute contestation est signalée **pendant le dépouillement et avant la signature du procès-verbal**. Creative Minds vérifie les tickets contestés et recompte si nécessaire, en présence du représentant ; les observations et corrections figurent au procès-verbal. Après comptage, les tickets de la journée sont conservés séparément et scellés avec le procès-verbal ; les urnes sont vidées pour le jour suivant.

Chaque équipe reçoit son résultat quotidien, **sans classement provisoire public**. Les voix des **4, 5 et 6 décembre** sont additionnées après le dernier dépouillement. Seules les **trois premières places et leurs totaux de voix** sont annoncés publiquement ; les autres équipes reçoivent leur résultat individuellement.

ARTICLE 10 | ÉGALITÉS ET DÉPARTAGE

En cas d'égalité pour une place primée, un vote de départage gratuit est organisé immédiatement après le dépouillement final du 6 décembre 2026, seulement entre les œuvres ex æquo. Chaque personne présente munie d'un bracelet valide du troisième jour reçoit un bulletin gratuit par tour, à l'exclusion des participants inscrits en HI-1-SANA. Le dépouillement se fait publiquement, avec l'organisation et les équipes.

Au maximum **deux tours supplémentaires** sont autorisés. Si l'égalité persiste, les œuvres conservent leur rang **ex æquo**. Creative Minds répartit équitablement les dotations concernées, en fonction de leur nature, et communique les modalités retenues aux équipes, sans modifier le classement ex æquo.

ARTICLE 11 | GAGNANTS ET RÉCOMPENSES

Les trois places primées reçoivent une récompense garantie. Le Grand Prix comprend le trophée Creative Minds 3e édition, des invitations au Creative Gala pour l'équipe gagnante et un Cash Prize. Les Deuxième et Troisième Prix comprennent chacun un Cash Prize et des goodies. Les montants et détails des dotations sont dévoilés à la cérémonie du 6 décembre 2026. Les lots disponibles sont remis sur place ; les versements et éventuels lots restants le sont sous 30 jours maximum. En cas d'ex æquo, les dotations sont réparties conformément à l'article 10.

ARTICLE 12 | INFRACTIONS, RÉCLAMATIONS ET ORIGINALITÉ

Selon la gravité des faits, Creative Minds peut adresser un **avertissement**, demander une **correction**, prononcer une **suspension** ou une **disqualification**. Une fraude établie (notamment manipulation des votes, plagiat ou tromperie) et tout manquement grave peuvent conduire à une exclusion immédiate. Les circonstances exceptionnelles sont appréciées au cas par cas.

L'originalité et la propriété des œuvres ne sont **pas vérifiées systématiquement**. En cas de signalement de plagiat ou de litige, Creative Minds examine les éléments disponibles, permet à l'équipe concernée de répondre et ne prononce de disqualification que si une fraude ou une violation du règlement est établie.

ARTICLE 13 | IMAGES, DROITS ET DONNÉES PERSONNELLES

Les créateurs conservent leurs **droits de propriété intellectuelle**. Ils autorisent Creative Minds à photographier ou filmer les œuvres pour communiquer sur le concours et ses éditions futures, à des fins non commerciales et avec mention du créateur lorsque possible. Toute exploitation commerciale indépendante requiert une autorisation distincte.

L'inscription comporte une **autorisation d'utilisation de l'image des participants** (photographies, vidéos, interviews) pour les communications liées à HI-1-SANA et aux futures éditions, dans les conditions du formulaire ; elle ne vaut pas autorisation générale pour des usages sans lien avec l'événement. Les données personnelles sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours et ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales.

ARTICLE 14 | MODIFICATIONS ET ACCEPTATION

Creative Minds peut adapter ce règlement **avant le début du concours**, en informant les inscrits. Une fois le concours commencé, les règles essentielles de vote, de classement et de récompenses ne sont plus modifiables. L'inscription est validée après acceptation du règlement par une **case à cocher obligatoire** dans le formulaire. Les informations de présentation et détails pratiques actualisés sont publiés sur le **site officiel de Creative Minds**.